



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

**CONVOCATION**

Date : 13/09/2023

Envoi le : 19/09/2023

Publication le : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 07

Pouvoirs : 07

Votants : 29

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT.

**Absents excusés :**

Mesdames Renata MOREIRA ROCHA, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents :**

Mesdames /

Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.  
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230926-DEL\_26092023\_03-DE



**DEL N° 26-09-2023/03 AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN DE L'ENERGIE ENTRE LA COMMUNE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 16 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus devenue Tours Métropole Val de Loire a institué le règlement portant dispositions communes au service commun de l'énergie et approuvé les conventions prises en application dudit règlement avec les communes adhérentes.

La commune a délibéré le 29 mars 2016 pour approuver le règlement susvisé et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en découlait.

Le coût du service commun est mutualisé entre les communes membres et la participation de la ville de Tours a été fixée de façon forfaitaire à 108 000 € dans le cadre des conventions signées avec l'ensemble des communes.

À partir de cette année, la participation de la ville de Tours passera à 150 000 €.

En conséquence, il convient pour chaque commune membre de délibérer pour adopter un avenant numéro N° 1 afin de modifier le montant de la participation de la ville de Tours.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Il est précisé que cet avenant ne fait en aucun cas supporter des coûts supplémentaires aux communes autres que Tours.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ADOpte l'avenant N° 1 à la convention relative au service commun de l'énergie entre la commune de Luynes et Tours Métropole Val de Loire, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **28 SEP. 2023**  
Et sa publication sur le site internet de la commune le : **28 SEP. 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230926-DEL\_26092023\_03-DE